

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL722

présenté par

Mme Lelouis, M. Schreck, Mme Bordes, M. Houssin, Mme Diaz, M. Guitton, Mme Roullaud,
M. Gillet, Mme Lorho, M. Ménagé, Mme Lechanteux, M. Rambaud et M. Baubry

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Supprimer l'alinéa 296.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de suppression est de bon sens.

En effet, l'alinéa 296 revient à aligner dans une très large part le statut de témoin assisté sur celui du mis en examen, ce qui lui enlève toute spécificité.

Tel est le but de cet amendement.